

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2418

10 novembre 2010

SOMMAIRE

Account Data Europe S.A.	116034	Great Capital Ventures (Lux) S.à r.l.	116034
AEF Holding S.à r.l.	116031	Hotel Am Park S.A.	116059
AIG/Lincoln Lakeview S. à r.l.	116036	I.F. Invest, Initiative & Finance Invest Hold- ing S.A.	116018
Alavita S.A.	116036	Il Castello Dei Tre Ceri S.A.	116059
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. ..	116019	Immoholding S.A.	116060
Allied Luxembourg S.à r.l.	116060	IQ-markets SA	116064
Am Park S.A.	116039	IQ-markets SA	116064
Arch SA	116042	JP/LX BC Stereo V S.à r.l.	116024
Argem Participations S.A.	116039	Kanbao S.à r.l.	116064
Asferis S.A.	116041	KSM Participations Mobilières et Immobi- lières S.A.	116047
Asferis S.A.	116041	Laume S.à r.l.	116036
Atlas Sport S.à r.l.	116041	L.E.S.S. S.A.	116018
Bissen Frères S.C.I.	116054	Lobster Holding S.à r.l.	116064
Boulevard de Sebastopol 31/39 Holdings S.A.	116042	Luigioni S.A.	116030
Bureau comptable et fiscal Claudette Wei- dert S.à r.l.	116042	Luxembourg Online Mobile	116023
Cable Financing 2 S.à r.l.	116046	Luxemburger Leben S.A.	116023
Caldex S.A.	116059	Naku's Bar S.à r.l.	116056
Carring Finance S.A.	116046	Serges Finance S.A.	116051
Carring Finance S.A.	116046	Siemens IT Solutions and Services	116027
CD Immo S.à r.l.	116050	Silox Finance S.A.	116023
CEP III Investments S.C.A.	116050	Sobim	116023
Citadel Administration S.A.	116058	Tabeco Sàrl	116028
Corn Products Global Holding S.à r.l. ...	116042	The Best Cup S.A.	116051
Delta Investment AG	116052	TPG Growth -Yahtzee S.à r.l.	116028
Deveen S.à r.l.	116053	Tradition Luxembourg S.A.	116028
Dynapro	116052	Valartis Strategic Investments S.à r.l. ...	116039
Etablissements L. Rossi S.à r.l.	116054	Valora Luxembourg S.à r.l.	116031
Europaring 5 S. à r. l.	116055	Watkins Invest S.A.	116055
Fiduciaire 2M Consultant S.à r.l.	116056	Whitehall European RE 2 S.à r.l.	116031
Fiduciaire Enschede-Streff (FIDES) S.A.	116055	Wickler Patrimoine S.A.	116053
Flower Werding S.à r.l.	116059	WQ International S.A.	116034

L.E.S.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LESS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010132090/12.

(100150485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

I.F. Invest, Initiative & Finance Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6934 Mensdorf, 2, rue de la Grotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.539.

L'an deux mil dix, le vingt-sept septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ I.F. INVEST, INITIATIVE & FINANCE INVEST HOLDING S.A.“, avec siège social à L-1540 Luxembourg, 2, Rue Benjamin Franklin, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 55539, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 501 du 5 octobre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Hermes, agent d'assurances, demeurant à L-8064 Bertrange, 62, cité Millewee. Monsieur Claude Hermes occupe également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1540 Luxembourg, 2, Rue Benjamin Franklin, à L-6934 Mensdorf, 2, Rue de la Grotte.
2. Modification du deuxième paragraphe, première phrase de l'article 1 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1540 Luxembourg, 2, Rue Benjamin Franklin, à L-6934 Mensdorf, 2, Rue de la Grotte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 1 des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. (deuxième paragraphe, première phrase). «Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf. Il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'administration si la loi le permet.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Claude Hermes, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 septembre 2010. LAC / 2010 / 42536. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010132056/53.

(100151011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.908.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of the month of September.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (hereinafter "Luxembourg"), undersigned,

There appeared the following:

Albany Molecular Research Inc., a company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 26 Corporate Circle, P.O. Box 15098, Albany, NY 12212-5098 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware (United States of America) under number 2930230, hereby represented by Ms. Louisa Silcox, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the [DATE] September 2010.

Hereafter referred to as the "Shareholder".

The appearing party has requested the undersigned notary to act that:

I. The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be appended to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it currently holds the entire share capital of Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 16th February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 16 May 2006, number 956, page 45843, with a share capital of EUR 25,344,500.-, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.207 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have the last time been amended by a deed of the undersigned notary, on the 29th July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 11th August 2010 number 1629.

III. In accordance with the law of the 12th November 2004, as amended, the duly represented appearing party, declares that the Shareholder is the beneficial owner of the Company and further declares that neither does the contribution in cash to be used to increase the Company's share capital result from, nor will the Company be linked to or in any way involved in money laundering or terrorist financing as referred to in EU Directive 2005/60/EC of 26 October 2005 on the prevention of the use of the financial system for the purpose of money laundering and terrorist financing, as well as in any other applicable legislation of the European Union or the Grand Duchy of Luxembourg.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of seven hundred and forty-nine thousand six hundred and twenty-four (USD 749,624.-) corresponding to an amount of five hundred and sixty-three thousand five hundred euros (EUR 563,500.-) as per the exchange rate of the 22nd September 2010 of 1 EUR for USD 1.33030, so as to raise it from its current amount of twenty-five million three hundred and forty-four thousand five hundred euros (EUR 25,344,500.-), divided into fifty thousand six hundred and eighty-nine (50,689) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) to twenty-five million nine hundred and eight thousand euro (EUR 25,908,000.-) divided into fifty-one thousand eight hundred and sixteen (51,816) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each.

2. To issue one thousand one hundred and twenty-seven (1,127) new shares so as to raise the number of shares from fifty thousand six hundred and eighty-nine (50,689) shares to fifty-one thousand eight hundred and sixteen (51,816) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription and full payment of one thousand one thousand one hundred and twenty-seven (1,127) new shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, plus a total share premium of hundred twenty-five euros (EUR 125.-) by Albany Molecular Research Inc., by a contribution in cash of an amount of seven hundred and fifty thousand USD (USD 750,000.-) corresponding to an amount of five hundred and sixty-three thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 563,625.-) as per the exchange rate of the 22nd September 2010 of 1 EUR for USD 1.33030 and to allocate the one thousand one hundred and twenty-seven (1,127) shares to the Sole Shareholder.

4. To amend article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred and forty-nine thousand six hundred and twenty-four (USD 749,624.-) corresponding to an amount of five hundred and sixty-three thousand five hundred euros (EUR 563,500.-) as per the exchange rate of the 22nd September 2010 of 1 EUR for USD 1.33030, so as to raise it from its current amount of twenty-five million three hundred and forty-four thousand five hundred euros (EUR 25,344,500.-), divided into fifty thousand six hundred and eighty-nine (50,689) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) to twenty-five million nine hundred and eight thousand euros (EUR 25,908,000.-) divided into fifty-one thousand eight hundred and sixteen (51,816) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue one thousand one hundred and twenty-seven (1,127) new shares so as to raise the number of shares from fifty thousand six hundred and eighty-nine (50,689) shares to fifty-one thousand eight hundred and sixteen (51,816) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

Third resolution - Subscription/Payment

Thereupon, now appeared Ms. Louisa Silcox, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney in fact of the Sole Shareholder.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one thousand one hundred and twenty-seven (1,127) new shares of the Company with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, and to fully pay in cash all such new shares plus a total share premium of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-).

The person appearing declared and the undersigned notary recognised that the newly issued shares plus a total share premium of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of five hundred and sixty-three thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 563,625.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

The Sole Shareholder resolves to accept said subscription and payment and to allocate the one thousand one hundred and twenty-seven (1,127) shares to the Sole Shareholder.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

"Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at twenty-five million nine hundred and eight thousand euro (EUR 25,908,000.-) divided into fifty-one thousand eight hundred and sixteen (51,816) with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand five hundred euro (2.500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who is proficient in English, states herewith that upon request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre

Par devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg).

A comparu:

Albany Molecular Research Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 26 Corporate Circle, P.O. Box 15098, Albany, NY 12212-5098 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) sous le numéro 2930230, ici représentée par Mme Louisa Silcox, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juillet 2010.

Désigné ci-après comme "l'Associé Unique".

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter :

I. Ladite procuration de l'actionnaire représenté, paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera également annexé au présent acte.

II. La partie comparante déclare qu'elle détient actuellement la totalité du capital de Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 mai 2006, numéro 956, page 45843, ayant un capital social de EUR 23.344.00.- et ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.207, (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussignée en date du 29 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 août 2010 numéro 1629.

III. En application de la loi du 12 novembre 2004 telle que modifiée, la partie comparante déclare que l'Associé Unique est le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

IV. Que la présente assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait donc valablement délibérer et décider sur tous les points inscrits à son ordre du jour.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent quarante-neuf mille six cent vingt-quatre USD (USD 749,624.-), correspondant à un montant de cinq cent soixante-trois mille cinq cents euros (EUR 563.500.-) selon le taux de conversion tel que publié le 22 septembre 2010, d'1 EUR pour 1.33030 USD, pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions trois cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 25.344.500.-) représenté par cinquante mille six cent quatre-vingt neuf (50.689) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, à vingt-cinq millions neuf cent huit mille euros (EUR 25.908.000.-) représenté par cinquante-et-une mille huit cent seize (51.816) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.

2. Emission de mille cent vingt-sept (1.127) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinquante mille six cent quatre-vingt neuf (50.689) à cinquante-et-une mille huit cent seize (51.816) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de cinquante-et-une mille huit cent seize (51.816) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune plus une prime d'émission totale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) par Albany Molecular Research Inc., susmentionné, (l'Associé Unique), par un apport en numéraire d'un montant de sept cent cinquante mille USD (USD 750.000.-) correspondant à un montant de cinq cent soixante trois mille six cent vingt-cinq euros (EUR 563.625.-) selon le taux de conversion tel que publié le 22 septembre 2010, d'1 EUR pour 1.33030 USD et attribution des mille cent vingt-sept (1.127) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent quarante-neuf mille six cent vingt-quatre USD (USD 749,624.-), correspondant à un montant de cinq cent soixante-trois mille cinq cents euros (EUR 563.500,-) selon le taux de conversion tel que publié le 22 septembre 2010, d'1 EUR pour 1.33030 USD, pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions trois cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 25.344.500,-) représenté par cinquante mille six cent quatre vingt neuf (50.689) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, à vingt-cinq millions neuf cent huit mille euros (EUR 25.908.000,-) représenté par cinquante-et-une mille huit cent seize (51.816) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre mille cent vingt-sept (1.127) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinquante mille six cent quatre-vingt neuf (50.689) à cinquante-et-une mille huit cent seize (51.816) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

Troisième résolution - Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu Mme. Louisa Silcox, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à mille cent vingt-sept (1.127) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales plus une prime d'émission totale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par un apport en numéraire.

Le comparant déclare et le notaire instrumentant reconnaît que les parts sociales nouvellement émises plus une prime d'émission totale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de sept cent cinquante mille USD (USD 750.000.-), correspondant à un montant de cinq cent soixante trois mille six cent vingt-cinq euros (EUR 536.625,-) selon le taux de conversion tel que publié le 22 septembre 2010, d'1 EUR pour 1.33030 USD, se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer ces mille cent vingt-sept (1.127) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq millions neuf cent huit mille cents euros (EUR 25.908.000,-) représenté par cinquante-et-une mille huit cent seize (51.816) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (2.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Signé: Koch, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2010 Relation : LAC/2010/41565 Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133176/205.

(100152544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Luxembourg Online Mobile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 56.603.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132097/10.

(100150769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Luxemburger Leben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 145.024.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132098/10.

(100151019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Silox Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 136.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132222/9.

(100150825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Sobim, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 46.394.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mr Jacobus Petrus VAN HAM, Gutenbrunnenstrasse 150 à CH-3775 LENK, ici représenté par Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Lenk le 2 août 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme «SOBIM S.A.», ayant son social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 46394, a été constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Reginald NEUMAN, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 144 du 15 avril 1994. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte tenu sous seing privé (conversion en euro) en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 445 du 20 mars 2002.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre millions sept cent cinq mille cent quarante-deux euros (4.705.142,-EUR), représenté par dix-huit mille neuf cent quatre-vingts (18.980) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt dix cents (247,90 EUR), toutes souscrites et entièrement libérées.

Que le comparant Mr Jacobus Petrus VAN HAM, prénommé, est et restera propriétaire de toutes les actions de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Le Comparant déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «SOBIM S.A.» et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. LAC/2010/42490. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132227/46.

(100150674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

JP/LX BC Stereo V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 401.950,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.381.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stereo Holdings (Cayman) X-III, L.P., a limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number 26624, represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 September 2010.

I. The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II The appearing party declares that it is the sole shareholder of JP/LX BC Stereo V S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 6 June 2008 published in the Memorial C, recueil des sociétés et associations on 4 July 2008, number 1654, page 79363. The Company's articles of association were amended the last time by a deed of Paul Decker, dated 16 September 2008, published in the Memorial C, recueil des sociétés et associations on 14 October 2008, number 2510, page 120472.

II. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty-seven thousand nine hundred euro (EUR 27,900.-), so as to raise it from its current amount of three hundred and seventy-four thousand fifty euro (EUR 374,050.-), divided into fourteen thousand nine hundred and sixty-two (14,962) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of four hundred and one thousand nine hundred and fifty euro (EUR 401,950.-), divided into sixteen thousand seventy-eight (16,078) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue one thousand one hundred and sixteen (1,116) shares so as to raise the number of shares from fourteen thousand nine hundred and sixty-two (14,962) shares to sixteen thousand seventy-eight (16,078) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the sole shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one thousand one hundred and sixteen (1,116) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and the full payment of such shares plus a share premium of nineteen euro ninety-four cents

(EUR 19.94) by the sole shareholder, by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable claim of an equivalent nominal amount (the "Contribution").

4. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of twenty-seven thousand nine hundred euro (EUR 27,900.-), so as to raise it from its current amount of three hundred and seventy-four thousand fifty euro (EUR 374,050.-), divided into fourteen thousand nine hundred and sixty-two (14,962) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of four hundred and one thousand nine hundred and fifty euro (EUR 401,950.-), divided into sixteen thousand seventy-eight (16,078) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue one thousand one hundred and sixteen (1,116) shares so as to raise the number of shares from fourteen thousand nine hundred and sixty-two (14,962) shares to sixteen thousand seventy-eight (16,078) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the sole shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on 17 September 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the sole shareholder, prenamed, to one thousand one hundred and sixteen (1,116) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to make payment in full for all such new shares plus a share premium of nineteen euro ninety-four cents (EUR 19.94), by a contribution in kind consisting of the Contribution.

The sole shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary and creditor under the Contribution, that there exist no impediments to its free disposal and that it is a definite, due and payable claim. Proof of the rights of the sole shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence and the amount of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by a manager of the Company whereby it expressly agrees with the description and valuation of the Contribution.

Fourth resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1). "The share capital of the Company is set at four hundred and one thousand nine hundred and fifty euro (EUR 401,950.-) represented by sixteen thousand seventy-eight (16,078) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stereo Holdings (Cayman) X-III L.P., un limited partnership, constitué d'après les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Caïmans, enregistré auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro 26624, représenté par M. Alexander Koch, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2010.

I. La dite procuration, après avoir été signée et paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

II Le comparant déclare être l'associé unique de JP/LX BC Stereo V S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (Grand Duché de Luxembourg), constituée d'après un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 6 juin 2008 publié au Memorial C, recueil des sociétés et associations le 4 juillet 2008, numéro 1654, page 79363. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, en date du 16 septembre 2008, publié au Memorial C, recueil des sociétés et associations le 14 octobre 2008, numéro 2510, page 120472.

III Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt-sept mille neuf cent euros (EUR 27.900,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quatorze mille cinquante euros (EUR 374.050,-) représenté par quatorze mille neuf cent soixante-deux (14.962) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quatre cent un mille neuf cent cinquante euros (EUR 401.950,-) représenté par seize mille soixante-dix-huit (16.078) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de mille cent seize (1.116) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de quatorze mille neuf cent soixante-deux (14.962) parts sociales à seize mille soixante-dix-huit (16.078) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de mille cent seize (1.116) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et le paiement intégral de ces parts plus une prime d'émission de dix-neuf euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 19.94) par l'associé unique, par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible d'un montant nominal équivalent ("Apport").

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt-sept mille neuf cent euros (EUR 27.900,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quatorze mille cinquante euros (EUR 374.050,-) représenté par quatorze mille neuf cent soixante-deux (14.962) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quatre cent un mille neuf cent cinquante euros (EUR 401.950,-) représenté par seize mille soixante-dix-huit (16.078) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre mille cent seize (1.116) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de quatorze mille neuf cent soixante-deux (14.962) parts sociales à seize mille soixante-dix-huit (16.078) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'associé unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2010.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte l'associé unique, susmentionné, à mille cent seize (1.116) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales plus une prime d'émission de dix-neuf euros quatre-vingtquatorze cents (EUR 19.94) par apport en nature de l'Apport.

L'associé unique, prémentionné, représenté par son mandataire dûment autorisé, déclare être l'unique bénéficiaire et créancier quant à l'Apport, qu'il n'existe aucune restriction quant à son libre transfert et qu'il s'agit d'une créance certaine, liquide et exigible.

La preuve de la propriété de l'associé unique de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

La justification de l'existence et du montant de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration ("Déclaration of Recipient Company") signée par un gérant de la Société par laquelle il exprime expressément son accord sur la description et l'évaluation de l'Apport.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. (Paragraphe 1). "Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent un mille neuf cent cinquante euros (EUR 401.950,-) représenté par seize mille soixante-dix-huit (16.078) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41815. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Référence de publication: 2010132661/170.

(100151651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Siemens IT Solutions and Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 58.145.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 1070 Bruxelles, Square Marie Curie, 30, en date du 1^{er} mars 2010, que la décision suivante a été prise:

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur des personnes suivantes et ceci pour une période commençant le 1^{er} mars 2010 et se terminant immédiatement après l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Ulrich Penzkofer, de nationalité allemande, domicilié à 81667 München (Allemagne), Pariserstrasse 23,
- Monsieur Robert Gögele, de nationalité allemande, domicilié à 22012 Cernobbio (Italie), Via Privata Bernasconi 5,
- Monsieur Peter Geilen, de nationalité allemande, domicilié à 1933 Sterrebeek (Belgique), Pluvierlaan 7,
- Monsieur André Bouffieux, de nationalité belge, domicilié à 3040 Ottenburg (Belgique), Tekkerstraat 17.

Enfin l'Assemblée rappelle qu'à l'article 5.1 des statuts qui prévoit que la Société est valablement représentée:

a) d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes et en droit en ce compris les procédures ordinaires et en référé devant le Conseil d'Etat): par la signature conjointe de, soit deux administrateurs, soit d'un administrateur et un délégué à la gestion journalière;

b) dans les actes relevant de la gestion journalière: par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière; Pour autant que de besoin, il a été précisé que les pouvoirs de représentation incluent le pouvoir de subdéléguer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS IT SOLUTIONS AND SERVICES S.A.

Par mandat

François CAUTAERTS

Référence de publication: 2010132363/26.

(100149876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Tabeco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4745 Pétange, 35, An den Jenken.

R.C.S. Luxembourg B 148.381.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132371/10.

(100150082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

TPG Growth -Yahtzee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 298.095,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.328.

EXTRAIT

En date du 31 mai 2010, les associés de la Société ont accepté la démission de Gary Douglas Puckett en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 31 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010132374/15.

(100149807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

L'an deux mille dix, le dix-sept août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TRADITION LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social à Munsbach, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 19 du 24 janvier 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2530 du 29 décembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques BARTHEL, administrateur de la Société, demeurant à Hellange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Lucie RIBEIRO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.-. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les DOUZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT (12.267) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 1.028.900,98 (un million vingt-huit mille neuf cents euros quatre-vingt-dix-huit cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.041.686,86 (trois millions quarante-et-un mille six cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt-six cents) à EUR 4.070.587,84 (quatre millions soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-quatre cents).

2.- Souscription de l'augmentation de capital par l'actionnaire unique et libération par l'apport et la transformation en capital d'une créance de l'actionnaire contre la Société à concurrence de EUR 628.900,98 (six cent vingt-huit mille neuf cents euros et quatre-vingt-dix-huit cents) et par l'apport en numéraire d'un montant de EUR 400.000.- (quatre cent mille euros).

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.028.900,98 (un million vingt-huit mille neuf cents euros quatre-vingt-dix-huit cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.041.686,86 (trois millions quarante-et-un mille six cent quatre-vingt-six euros quatre-vingt-six cents) à 4.070.587,84 (quatre millions soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-quatre cents) sans création d'actions nouvelles.

Souscription – Paiement

L'assemblée admet à la souscription de l'augmentation de capital l'actionnaire unique la société TRADITION SERVICE HOLDING S.A., ayant son siège social à CH-1003 Lausanne, Rue de Langallerie 11.

ici représentée par Monsieur Jacques BARTHEL, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée, qui déclare libérer l'augmentation de capital comme suit:

a) par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de EUR 628.900,98 (six cent vingt-huit mille neuf cent euros et quatre-vingt-dix-huit cents) existant en faveur de l'actionnaire unique et contre la Société.

Ladite créance a fait l'objet d'un rapport établi par ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social à Munsbach, réviseur d'entreprises, en date du 13 août 2010, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins à la valeur de la souscription.»

Le prédit rapport après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

b) par l'apport en numéraire d'un montant de EUR 400.000.- (quatre cent mille euros). La preuve du versement de EUR 400.000.- (quatre cent mille euros) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 4.070.587,84 (quatre millions soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-quatre cents) représenté par DOUZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT (12.267) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. BARTHEL, L. RIBEIRO, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2010. Relation: LAC/2010/36978. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133513/83.

(100152286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Luigioni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 15, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.034.

Assemblée générale extraordinaire du 22 Septembre 2010

Première résolution

Sont révoqués à partir de la présente assemblée, les mandats des administrateurs de la société, en occurrence celui de:

M. Giovanni URSO, employé privé, né à Verzino (Italie) le 25 juillet 1961, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 7, route de Trèves;

M. Luigi URSO, employé privé, né à Verzino (Italie) le 4 décembre 1957, demeurant à E-0892 Esparraguera, 33 Calle de Ramon Muntaner (Espagne);

M Romain DAMIANI, cuisinier, né à Differdange le 9 janvier 1962, demeurant à L-1243 Luxembourg, 16, Rue Felix Blochausen.

Est révoqué à partir de la présente le mandat d'administrateur-délégué de M. URSO Luigi, employé privé, né à Verzino (Italie) le 4 décembre 1957, demeurant à E-0892 Esparraguera, 33 Calle de Ramon Muntaner (Espagne).

Deuxième résolution

Est nommé révoqué à partir de la présente assemblée le mandat du commissaire au comptes de la société à responsabilité limitée «Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.917.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans à partir de la présente assemblée:

Mme Tessy Olinger, commerçante, née le 17 avril 1972 à Luxembourg, demeurant à 4a Burgaas, L-5425 Gostingen.

M. Chris JUCHEMES, cuisinier, né le 26 mars 1983 à Luxembourg, demeurant à 16, am enneschten Flouer, L-6692 Moersdorf

M. Marc Baumann, employé privé, né le 08 juin 1978 à Luxembourg, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 17a, rue des bateliers.

Chaque administrateur peut engager la société avec signature conjointe d'un autre administrateur et ceci pour un montant ne pouvant dépasser 2000,00 EUR.

Quatrième résolution

Est nommée administrateur-délégué pour une durée de 6 ans à partir de la présente assemblée:

Mme Tessy Olinger, commerçante, née le 17 avril 1972 à Luxembourg, demeurant à 4a Burgaas, L-5425 Gostingen. Elle peut engager la société par sa seule signature sans limitation du montant.

Cinquième résolution

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de 1 ans à partir de la présente assemblée:

M. Marc Baumann, employé privé, né le 08 juin 1978 à Luxembourg, demeurant à L-6713 Grevenmacher, 17a, rue des bateliers.

Fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010134907/43.

(100152523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Valora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 73.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010132375/11.

(100149715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Whitehall European RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.804.804,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 110.334.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 16 septembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.

- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 2 août 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Gerard MEIJSEN, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010132377/23.

(100150115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

AEF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 613.000.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 101.687.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company AE Capital Limited, a company organised under the laws of the British Virgins Islands, with registered office at Tropic Isle Building P.O. Box 3331, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the registry of Corporate Affairs under number 450004, duly represented by Ms. Sylvie LOUIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on September 23, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid AE Capital Limited, is the sole member of the company AEF Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, registered with the Luxembourg trade register under the number B 101.687, hereafter referred to as "the Company", incorporated by a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on June 29th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 918 dated September 14th, 2004. The articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître

André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on August 4th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1096 dated October 29th, 2004, a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on December 23rd, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 396 dated April 29th, 2005 and a deed of the same notary, on October 14th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 241 dated February 2nd, 2006.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to increase the capital of the Company so as to bring it from its present amount of one hundred thirty-three million euro (EUR 133,000,000.-) represented by five million three hundred twenty thousand (5,320,000) corporate units with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each to the amount of six hundred thirteen million euro (EUR 613,000,000.-) represented by twenty-four million five hundred twenty thousand (24,520,000) corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue nineteen million two hundred thousand (19,200,000) additional corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

The prenamed company AE Capital Limited, represented as hereabove stated, declares to subscribe for nineteen million two hundred thousand (19,200,000) new corporate units with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in kind, consisting in the contribution of part of receivable held by AE Capital Limited, prenamed towards the Company for an aggregate amount of four hundred eighty million euro (EUR 480,000,000) (the "Receivable") to be taken first out of accrued but unpaid interest as of the date hereof and, for the balance, out of outstanding principal as of the date hereof.

This contribution of Receivable has been examined in a valuation report drawn up by Mr. Alan QUASHA, Chairman of Breaan Murray Carret & co. Inc., on September 23, 2010, the conclusion of which is as follows:

"- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the nineteen million two hundred thousand (19,200,000) corporate units of a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each to be issued by the Company as consideration;

- we have no further comment to make on the value of the Receivable."

Copy of the valuation report on contribution of Receivable, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole member resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 5. first paragraph. The subscribed share capital is set at six hundred thirteen million euro (EUR 613,000,000.-) represented by twenty-four million five hundred twenty thousand (24,520,000) corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société AE Capital Limited, une société organisée sous la loi des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Tropic Isle Building P.O. Box 3331, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registry of Corporate Affairs sous le numéro 450004, ici dûment représentée par Melle Sylvie LOUIS, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 23 septembre 2010.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La prénommée AE Capital Limited est l'associé unique de la société AEF Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.687, ci-après définie comme la «Société», constituée par acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 en date du 14 septembre 2004.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1096 en date du 29 octobre 2004, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 396 en date du 29 avril 2005 et suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 241 du 2 février 2006.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de cent trente-trois millions d'euros (EUR 133.000.000.-) représenté par cinq millions trois cent vingt mille (5.320.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, au montant de six cent treize millions d'euros (EUR 613.000.000.-) représenté par vingt-quatre millions cinq cent vingt mille (24.520.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Seconde résolution

L'associé unique décide d'émettre dix neuf millions deux cent mille (19.200.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

La société prénommée AE Capital Limited, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire aux dix neuf millions deux cent mille (19.200.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, et entièrement libérer ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport partiel de la créance détenue par AE Capital Limited, prénommée, envers la Société à hauteur d'un montant total de quatre cent quatre vingt millions d'euros (EUR 480.000.000.-) (la «Créance»), devant être imputé en premier lieu sur les intérêts échus et non encore payés à la date de ce jour et, pour le solde, sur le principal restant dû à la date de ce jour.

Cet apport de Créance a été examiné dans un rapport d'évaluation réalisé par Mr. Alan QUASHA, Président de Brean Murray Carret & co. Inc., en date du 23 septembre 2010, dont la conclusion est la suivante:

«- La valeur de la Créance est au moins égale au nombre et à la valeur des dix neuf millions deux cent mille (19.200.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune à émettre par la Société en contrepartie;
- Nous n'avons aucun autre commentaire à faire sur la valeur de la Créance.»

Copie du rapport d'évaluation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. premier paragraphe. Le capital souscrit de la Société est fixé à six cent treize millions d'euros (EUR 613.000.000.-) représenté par vingt-quatre millions cinq cent vingt mille (24.520.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille euros (EUR 6.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Louis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2010. LAC/2010/42494. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133190/139.

(100152472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Account Data Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.580.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132390/10.

(100150648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

WQ International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 96.749.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132391/10.

(100150839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Great Capital Ventures (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.790.

In the year two thousand ten, on the twenty third day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Rafael COHEN, company director, born on the 16th day of April, 1952 in Israel, residing at 21, Miron Street, IL-75471 Le Zion,

here represented by Mr Frank Trinteler, employee, residing professionally in Schuttrange, acting by virtue of a proxy given on the 21st day of September, 2010,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of GREAT CAPITAL VENTURES (LUX) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on the 4th day of April, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of the 29th day of August, 2008, number 2104;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

116035

First resolution:

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the corporation from L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle to L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, and to modify therefore paragraph 1 of article 2 of the articles of incorporation as following:

“ **Art. 2. Par.1.** The registered office is established in Schuttrange.”

Second resolution:

The sole shareholder decides to revoke Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques”, born on the 29th day of March, 1951 in Luxembourg, residing professionally at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, as Class B manager and to discharge him for the exercise of his mandate until this day.

Third resolution:

The sole shareholder decides to appoint as Class B manager for an unlimited period SHRM CORPORATE SERVICES S.à.r.l, a company, having its registered office at L5367 Schuttrange, 64, rue Principale, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 78.100.

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eight hundred EUROS (800.-EUR)

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil dix, le 23 septembre .

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Rafael COHEN, directeur, né le 16 avril 1952 en Israel, demeurant à 21, Miron Street, IL-75471 Rishon Le Zion,

ici représenté par Monsieur Frank Trinteler, employé, demeurant professionnellement à Schuttrange,

agissant en vertu d’une procuration signée en date du 21 septembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur», par le notaire instrumentant et le mandataire du comparant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu’il agit a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- qu’il est le seul associé de la société GREAT CAPITAL VENTURES (LUX) S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 29 août 2008, numéro 2104.

- Qu’il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, et décide de modifier en conséquence le paragraphe 1 de l’article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. Par 1.** Le siège social est établi à Schuttrange.»

Deuxième résolution

L’associé unique décide de révoquer Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques», né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle en tant que gérant de catégorie B, et de lui donner décharge de l’exercice de son mandat jusqu’à ce jour.

Troisième résolution

L’associé unique décide de nommer comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée SHRM CORPORATE SERVICES S.à.r.l., une société ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.100.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ huit cents euros (800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.Trinteler, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42435. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C.FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132626/88.

(100151299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

AIG/Lincoln Lakeview S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.949.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2010.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2010132392/12.

(100150889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Alavita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 13A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010132393/10.

(100150666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Laume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 155.824.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Eddy-Richard TOLEDANO, entrepreneur, né le 12 avril 1983 à Drancy (F), demeurant au 18, rue Abou Ali El Kazwini, Casablanca - Maroc,

ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Casablanca datée du 23 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "LAUME S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions d'US dollars (USD 2.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US dollars (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les gérants qui y

ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de deux millions d'US dollars (USD 2.000.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2010. LAC/2010/42692. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132687/140.

(100151729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Am Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4142 Esch-sur-Alzette, 50, Gaalgebierg.

R.C.S. Luxembourg B 63.628.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Daniel Schroeder

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010132394/11.

(100150381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Argem Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.140.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 04.10.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010132395/15.

(100150639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Valartis Strategic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.964.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of September.

Before Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Valartis Group A.G., a public limited liability company (Aktiengesellschaft) incorporated under the laws of Switzerland, registered with the Canton of Zug Companies Register under number CH-020.3.919.452-4 and whose registered office is at Blegistrasse 11A, CH-6340 Baar,

here represented by Jean-Paul SCHAUL, Director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed party is the sole shareholder of Valartis Strategic Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.964 and whose registered office is at 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 24 June 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C of 2 August 2010, number 1572 (the "Company").

Which appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to enact the following:

THAT THE SOLE SHAREHOLDER HAS TAKEN THE FOLLOWING RESOLUTION:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to change the financial year of the Company currently running from the sixteenth day of July of one year to the fifteenth day of July of the following year to the period running from the first day of October of one year to the thirtieth day of September of the following year.

The current financial year of the Company will hence be changed so as to end on 30 September 2010 rather than on 15 July 2011.

“ **Art. 15.1.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of October and end on the thirtieth day of September of the following year.”

Valuation and Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Valartis Group A.G., une société anonyme (Aktiengesellschaft) constituée selon les lois suisses, immatriculée au Registre de Commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-020.3.919.452-4 et ayant son siège social au 11A, Blegistrasse, CH6340 Baar,

ici représentée par Jean-Paul SCHAUL, gérant, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Laquelle procuration sera signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie susnommée est l'associé unique de Valartis Strategic Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.964, ayant son siège social à 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 24 juin 2010 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C du 2 août 2010, numéro 1572 (la «Société»).

Lequel comparant, représenté dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

QUE L'ASSOCIÉ UNIQUE A PRIS LA RÉSOLUTION SUIVANTE:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société courant actuellement du seize juillet d'une année au quinze juillet de l'année suivante à la période courant du premier octobre d'une année au trente septembre de l'année suivante.

L'année sociale actuelle de la Société sera ainsi modifiée de manière à ce qu'elle se termine le 30 septembre 2010 au lieu du 15 juillet 2011.

« **Art. 15.1.** L'exercice social commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

Évaluation et Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, s'élève approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivid'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: J-P. SCHAUL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41987. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132819/82.

(100151300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Asferis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010132396/11.

(100150557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Asferis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010132397/11.

(100150601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Atlas Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.050,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.081.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.
Atlas Sport S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) s.A.
Signatures
Gérant A

Référence de publication: 2010132398/16.

(100150397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Arch SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 79.021.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 septembre 2010

L'Assemblée décide de nommer la société Ernst & Young S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le no B47771, ayant son siège au 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach comme réviseur d'entreprises, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2010.

Son mandat de commissaire prend fin au 20 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010132486/16.

(100151580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Boulevard de Sebastopol 31/39 Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 101.887.

Le Bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Septembre 2010.

Martinus Weijermans

Administrateur

Référence de publication: 2010132399/12.

(100150375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Bureau comptable et fiscal Claudette Weidert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 46, Gromscheid.
R.C.S. Luxembourg B 60.737.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Claudette Weidert

Gérante

Référence de publication: 2010132400/11.

(100150369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Corn Products Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.230.

In the year two thousand and ten, on the 30th day of September,

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Corn Products Development Inc., a company governed by the laws of the State of Delaware, with office at 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154, USA, (the "Sole Shareholder")

here represented by Ms. Aziza Gomri, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Corn Products Global Holding S.à r.l., a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of 18 May 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1433 of 13 July 2010, with registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 153230 (the "Company"). The articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue one new share so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and the full payment of this share and payment of a share premium in the amount of sixty nine thousand seven hundred ninety five euro and fifty cents (EUR 69,795.50.-) by the Sole Shareholder, by a contribution in kind consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares held by the Sole Shareholder in Corn Products Americas Holdings, a limited liability company governed by the laws of Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number 153234. (the "Contribution")

4. To amend the first sentence of the article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second and third resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one (1) new share in the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision the sole shareholder on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared Ms. Aziza Gomri, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the one (1) new share of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for all such newly subscribed share as well as a share premium in the amount of sixty nine thousand seven hundred ninety five euro and fifty cents (EUR 69,795.50.-) by a contribution in kind consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares held by the Sole Shareholder in Corn Products Americas Holdings, a limited liability company governed by the laws of Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number 153234.

The person appearing recognized that the newly share and the share premium have been entirely paid up in kind and that the Company has at its disposal the total amount of sixty nine seven hundred ninety six euro and fifty cents (EUR 69,796.50.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment of the newly issued share and of the share premium, and to allot the one share (1) newly issued shares of the Company to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary of the Contribution and that there exists no impediments to its free disposal.

Proof of the rights of the Sole Shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence of the amount of the Contribution has been given to the undersigned notary by a contribution agreement as per a contribution agreement dated on or about the date of this deed entered into by the Company and the Sole Shareholder whereby the parties expressly agree with the description of the Contribution and with its valuation.

A copy of the Contribution Agreement after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for purposes of registration.

Fourth resolution

As a result of the resolutions taken under items 1 to 3, the Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of the article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

"Art. 5. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one (EUR 12,501), divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (1.800.- EUR).

The associate(s) declare(s), pursuant to the law of 12th November 2004 and its subsequent revisions, to be the true beneficiary(ies) of the Company to which the present document relates and certify(ies) that the funds/assets/rights to be used for paying up the share capital are not derived from, and that the company shall not undertake any activity constituting a breach set out in Article 506-1 of the Penal Code, and Article 8-1 of the revised law of 19th February 1973 related to the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (anti-money laundering) or acts of terrorism as defined in the Art. 135-1 of the Penal Code (financing of terrorism), respectively.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 30 septembre,

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Corn Products Development Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (USA), ayant ses bureaux à 5 Westbrook Corporate Center, Westchester, Illinois, 60154 (USA), ("Associé Unique")

représentée par Madame Aziza Gomri, avocat, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par Corn Products Global Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 1, Allée Scheffer L- 2520 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, le 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1433 du 13 juillet 2010, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153230 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La comparante a déclaré qu'elle reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-), divisé en douze mille cinq cent parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent un euro (EUR 12,501.-), divisé en douze mille cinq cent un part sociale, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

2. Emission d'une nouvelle part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales à douze mille cinq cent un (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune plus une prime d'émission d'un montant de soixante neuf mille sept cent quatre-vingt quinze euro et cinquante cents (EUR 69,795.50.-) par un apport en nature consistant en douze mille cinq cent (12,500) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Corn Products Americas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 153234. ("Apport")

4. Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1.-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-), divisé en douze mille cinq cent parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent un euro (EUR 12,501.-), divisé en douze mille cinq cent une (12,501) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Deuxième et troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'actionnaire unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue Madame Aziza Gomri, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Corn Products Development Inc., précitée.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales souscrites ainsi que payer une prime d'émission d'un montant de soixante neuf mille sept cent quatre vingt quinze mille euro et cinquante cents (EUR 69,795.50.-) par un apport en nature consistant en douze mille cinq cent (12,500) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Corn Products Americas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 153234 ("Apport").

La comparante a déclaré que chaque nouvelle part sociale a été libérée entièrement en espèces et que la prime d'émission a été intégralement payé en espèces et que la somme totale de soixante neuf mille sept cent quatre vingt seize euro et cinquante cents (EUR 69,796.50.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'Associé Unique décida d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et la paiement de la prime d'émission et, d'attribuer une (1) nouvelle part sociale à l'Associé Unique.

L'Associé Unique, agissant par son représentant de fait dûment autorisé, déclare être le bénéficiaire unique de l'Apport et qu'il n'existe aucune restriction quant à leur libre transfert.

La preuve des droits de l'Associé Unique quant à l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

L'existence du montant de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par un contrat de contribution (le "Contrat de Contribution") daté de la date de cet acte notarié conclu par l'Associé Unique et la Société par lequel les parties expriment leur accord sur la description de l'Apport et sur son évaluation.

Une copie du contrat de contribution, près avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire sera annexé au présent acte notarié pour les besoins d'enregistrement.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 3, l'Associé Unique décida de modifier la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suivant:

"Art. 5. Le capital social s'élève à un montant de douze mille cinq cent un euro (EUR 12,501.-), divisé en douze mille cinq cent une (12,501) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune."

Frais et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506- 1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gomri, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2010 Relation: LAC/2010/43247 Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Le Receveur (signé): SANDT.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133240/193.

(100152490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Cable Financing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.231.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Cable Financing 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010132403/13.

(100150551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Carring Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.787.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010132404/10.

(100150631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Carring Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.787.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010132405/10.

(100150635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.138.

L'an deux mille dix, le huit septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KSM PARTICIPATIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 94138, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 786 du 26 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B;
2. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société;
3. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société;
4. Modification de la date d'assemblée générale annuelle;
5. Refonte des statuts;
6. Transfert du siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
7. Démission du commissaire aux comptes;
8. Démission d'un administrateur;
9. Décharge à l'administrateur et au commissaire aux comptes sortants;
10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
11. Nomination de cinq nouveaux administrateurs;
12. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective;
13. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B" lors de leur nomination.

Deuxième résolution

La société se trouve désormais valablement engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Quatrième résolution

L'assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 14 juin à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KSM PARTICIPATIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les

administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix. La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie "A" et d'un administrateur de la catégorie "B".

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 14 juin à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes: la société FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Fabrizio ZANARDI en tant qu'administrateur de la société.

Neuvième résolution

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur et au commissaire aux comptes sortants.

Dixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société CEDERLUX-SERVICES SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg; Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Onzième résolution

L'assemblée nomme cinq nouveaux administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

e) Monsieur Fabrizio POMA, employé privé, né le 2 février 1974 à Mendrisio en Suisse et domicilié professionnellement au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Douzième résolution

Les administrateurs de la société sont affectés aux catégories A et B de la manière suivante:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie A:

- Monsieur Emilio BINDA, employé privé, né le 30 novembre 1949 à Savosa en Suisse et domicilié professionnellement au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano;

- Monsieur Claudio VIDOLI-MANZINI, employé privé, né le 20 août 1946 à Locarno en Suisse et domicilié professionnellement au 16, Corso Elvezia, CH-6900 Lugano;

- Monsieur Fabrizio POMA, préqualifié.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié,

- Monsieur Michaël ZIANVENI, préqualifié,

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, préqualifié,

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, préqualifié.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39528. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132678/183.

(100151194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

CD Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 80.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

1, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010132406/13.

(100150643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2010.

CEP III Investments S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010132407/13.

(100150549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Serges Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 94.302.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire Tenue à Bertrange le 12 juin 2009 à 15.30 heures

Ordre du jour

4. Reconduction des mandats administrateurs pour Mr Serge Heiss et Mme Patricia Heiss tous deux domiciliés 150 rue de Dippach L8055 Bertrange.

5. Nomination du remplaçant de Mr Winkel au poste administrateur, par Mme Wisniewski Carmen domiciliée 31 boucle du bois F 57310 Rurange les Thionville.

6. Nouvelle composition du conseil d'administration.

Délibération

4. Par vote spécial, l'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Mr Serge Heiss et Me Heiss Patricia pour une durée de six années et de nommer en remplacement de Mr Winkel pour une période allant jusqu'au 30 juin 2012 Mme Carmen Wisniewski.

5. Suite à ce changement, le conseil d'administration se composera désormais comme suit:

Madame Patricia Da Silva, administrateur jusqu'au 30 juin 2015

Monsieur Serge Heiss, administrateur délégué jusqu'au 30 juin 2015

Mme Carmen Wisniewski, administrateur jusqu'au 30 juin 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui ont exprimé le désir ont signé.

Bertrange, le 12 juin 2009.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010132989/28.

(100150955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

The Best Cup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.655.

—
L'an deux mille dix,

Le treize septembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "THE BEST CUP S.A.", avec siège social à L8008 Strassen, 32, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hespérange, en date du 18 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 896 du 26 novembre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 71.655.

L'assemblée est présidée Monsieur Fernand ULLENS de SCHOOTEN, administrateur de sociétés, demeurant à Bonlez (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rolligen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maryse CAUDRON, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à Bonlez (Belgique).

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Strassen à Luxembourg.
2. Modification du premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
«Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Strassen à Luxembourg, à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier subséquemment l'alinéa un de l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (aliéna un).** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Ullens de Schooten, L. Tran, M. Caudron, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 40007. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132807/53.

(100151730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Dynapro, Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 75, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 148.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

1, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010132408/13.

(100150647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Delta Investment AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 97.379.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132409/10.

(100150834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Deveen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 84.748.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe MARTIN

Gérant

Référence de publication: 2010132410/11.

(100150372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Wickler Patrimoine S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.386.

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WICKLER PATRIMOINE SA» (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154.386, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 12 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1762 du 28 août 2010, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mathias WICKLER, entrepreneur, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 10, rue Prince Guillaume.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anita JUNK, employée privée, demeurant à B-40780 Saint-Vith, 103B, Route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle RASSE, employée privée, demeurant à B-4920 Aywaille, 54, Route de Marche.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées

par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 528.000 EUR (cinq cent vingt-huit mille Euros), pour le porter de son montant actuel de 1.650.000 EUR (un million six cent cinquante mille Euros) au montant de 2.178.000 EUR (deux millions cent soixante-dix huit mille Euros) par l'émission de 528 nouvelles actions d'une valeur nominale de 1.000.-EUR (mille Euros) chacune et libérées par un apport en numéraire.

2. En conséquence, modification de l'article 5 alinéa 1 des statuts.

3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 528.000 EUR (cinq cent vingt-huit mille Euros), pour le porter de son montant actuel de 1.650.000 EUR (un million six cent cinquante mille Euros) au montant de 2.178.000 EUR (deux millions cent soixante-dix huit mille Euros), par l'émission de 528 (cinq cent vingt-huit) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune.

Les actuels actionnaires, présents ou représentés, déclarent, et l'Assemblée générale prend acte, que chacun d'eux souscrit les prédites nouvelles actions de la Société, dans une mesure proportionnelle au nombre d'actions qu'il et/ou elle détient déjà, et libère le montant correspondant par un apport en numéraire.

Souscription et Libération

Les actuels actionnaires, présents ou représentés, ont souscrit un nombre d'actions nouvelles et ont libéré en espèces le montant suivant:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) Mathias WICKLER, prénommé:	264.000	264.000	264
2) Marie-José GOEBEL, administrateur de sociétés, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 10, rue Prince Guillaume:	264.000	264.000	264
TOTAL:	528.000	528.000	528

Preuve de ce paiement est donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de 528.000 EUR (cinq cent vingt-huit mille Euros) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital social de la Société est fixé à 2.178.000 EUR (deux millions cent soixante-dix huit mille Euros), représenté par 2.178 (deux mille cent soixante-dix huit) actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, entièrement libérées».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Ingeldorf, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Wickler, A. Junk, J. Rasse, M-J Goebel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 septembre 2010. Relation: RED/2010/1310. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132257/72.

(100150259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Etablissements L. Rossi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 53, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 57.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010132413/13.

(100150615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Bissen Frères S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 11, Millewee.

R.C.S. Luxembourg E 299.

Suivant un acte de partage numéro 499/09 de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009 enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 22 décembre 2009, avec la relation : LAC/2009/56124, le Receveur : Mr SANDT a signé,

Monsieur Marc BISSEN, indépendant, demeurant à L-9653 Goesdorf, 7, Cité Maeschgaar, est devenu le seul associé de la Société Civile Immobilière familiale Bissen Frères S.C.I.

Dans l'acte numéro 500/09 du répertoire du Notaire Léonie GRETHEN, a été fait la cession d'une part à la société à responsabilité limitée Camping Bissen S.à r.l. numéro RCS B 99.987 pour être conforme à la loi sur les sociétés civiles.

Signé: Bissen, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56125. Reçu quatre cent cinquante-trois euros (453,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132519/20.

(100151519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Europaring 5 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.741.

Le Bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Septembre 2010.

Martinus Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2010132414/12.

(100150456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Watkins Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 110.408.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 7 septembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

- D'approuver la démission de M. Nicolas Kruchten et M. René Faltz comme administrateurs au conseil d'administration de la société;

- D'élire M. Gilles Wecker et Melle. Åsa Åhlund, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration de la société.

- D'élire Modern Treuhand S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme le commissaire aux comptes de la société en remplacement de Lomac SA;

- De réélire M. Lennart Stenke, demeurant professionnellement au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration de la société;

- De changer l'adresse du siège social de 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 7th, 2010, it has been resolved the following:

- To relieve Mr. Nicolas Kruchten and Mr. René Faltz as directors of the board for the company;

- To elect Mr. Gilles Wecker and Ms. Åsa Åhlund, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as new directors of the board;

- To elect Modern Treuhand S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company in replacement to Lomac SA;

- To re-elect Mr. Lennart Stenke, residing professionally at 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, as a director of the board;

- To change the registered address from 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg to 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Référence de publication: 2010133534/29.

(100152341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Fiduciaire Ensch-Streff (FIDES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2446 Howald, 55, Ceinture des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 43.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 octobre 2010.

Pour Fiduciaire ENSCH-STREFF (FIDES) S.A.

Jean-Paul F. ENSCH

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010132415/13.

(100150651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Fiduciaire 2M Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 27.889.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132416/10.

(100150622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Naku's Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 92, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 155.770.

STATUTS

L'an deux mille dix, le six septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Madame Célia Sofia PEREIRA CORREIA, employée, née le 2 mai 1979 à S. VICENTE DE PEREIRA JUSA - OVAR (P) demeurant au 168, route de Longwy à L-4751 Pétange.

2.- Monsieur Marco Joaquim CONCEIÇÃO DOS SANTOS, ouvrier en bâtiment, né le 2 avril 1981 à OVAR (P) demeurant à 168, route de Longwy L-4751 Pétange et

3.- Monsieur Antonio Jorge FERNANDES FELIX, ouvrier en bâtiment, né le 14 juillet 1974 à S. PEDRO DE ALVA - PENACOVA (P) demeurant au 75, avenue de Luxembourg à L-4950 Bascharage

Tous ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée laquelle restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "NAKU'S BAR S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec petite restauration et débit de boissons alcooliques et non alcooliques. La société effectuera également des locations immobilières.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Differdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Célia Sofia PEREIRA CORREIA, trente-quatre parts sociales	34
2.- Monsieur Marco Joaquim CONCEIÇÃO DOS SANTOS, trente-trois parts sociales	33
3.- Monsieur Antonio Jorge FERNANDES FELIX, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par les associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie au 92, avenue d'Oberkorn à L-4640 Differdange.
- 2.- Madame Célia Sofia PEREIRA CORREIA, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2010. Relation: GRE/2010/3091. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132140/121.

(100150360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Citadel Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 21.456.

— EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme CITADEL ADMINISTRATION S.A. tenue extraordinairement à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 4 octobre 2010 que:

- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Ltd, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited

9, Pelican Drive, Columbus Centre

Road Town (Tortola)

Iles Vierges Britanniques

S. W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2010132552/20.

(100151365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Flower Werding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Differdange, 126, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.393.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Werding

Gérante

Référence de publication: 2010132418/11.

(100150395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Hotel Am Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4142 Esch-sur-Alzette, 50, Gaalgebierg.

R.C.S. Luxembourg B 129.685.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Daniel Schroeder

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010132419/11.

(100150389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Il Castello Dei Tre Ceri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4640 Differdange, 39, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 73.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

1, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010132420/13.

(100150630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Caldex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.094.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 7 septembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

- D'approuver la démission de M. Tom Felgen et M. René Faltz comme administrateurs au conseil d'administration de la société;
- D'élire M. Gilles Wecker et Melle. Åsa Åhlund, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration de la société.
- D'élire Modern Treuhand S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme le commissaire aux comptes de la société en remplacement de The Server Group Europe SA;
- De réélire M. Lennart Stenke, demeurant professionnellement au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration ainsi qu'en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société;
- De changer l'adresse du siège social de 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 7th, 2010, it has been resolved the following:

- To relieve Mr. Tom Felgen and Mr. René Faltz as directors of the board for the company;
- To elect Mr. Gilles Wecker and Ms. Åsa Åhlund, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as new directors of the board;
- To elect Modern Treuhand S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company in replacement to The Server Group Europe SA;
- To re-elect Mr. Lennart Stenke, residing professionally at 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, as a director of the board as well as responsible to delegate the day-to-day management of the company;
- To change the registered address from 6 Rue Heine, L-1720 Luxembourg to 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Référence de publication: 2010132540/30.

(100151745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Immoholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 47.574.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Pour IMMOHOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Christine COULON-RACOT

Référence de publication: 2010132421/15.

(100150312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Allied Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.001,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.204.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Allied Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130204 and having a share capital of USD 17,000 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 31 May 2007 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 1954 of 12 September 2007. The articles of association of the Company have been amended several times, and for the last time on the present day pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

There appears:

Tyco International Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122091 and having a share capital of USD 1,083,578,588.95 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Marc Tkatcheff, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 17,000 (seventeen thousand United States Dollars) represented by 17,000 (seventeen thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (One United States Dollar), in order to bring the share capital from its present amount of USD 17,000 (seventeen thousand United States Dollars), represented by 17,000 (seventeen thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 17,001 (seventeen thousand and one United States Dollars) by way of the creation and issuance of 1 (one) share having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the New Share);

(3) Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item (2) above;

(4) Amendment to article 5 of the articles of association of the Company (the Articles);

(5) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the issuance of and the subscription to the New Share with power and authority to any manager of the Company or any of Marc Feider, Bertrand Gérardin, Marc Tkatcheff or Olivier Too of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the New Share in the share register of the Company; and

(6) Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 1 (One United States Dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 17,000 (seventeen thousand United States Dollars), represented by 17,000 (seventeen thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 17,001 (seventeen thousand and one United States Dollars) by way of the creation and issuance of the New Share.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and to record and hereby accepts and records the following subscription to and full payment of the New Share as follows:

Subscription – Payment

The Sole Shareholder, represented by the proxyholder, declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company by way of a payment in cash in an amount equivalent in USD (United States Dollars), i.e. the currency in which the share capital of the Company is expressed, of GBP 10,000,000 (ten million British Pounds) valued, for the purpose of the contribution, on 20 August 2010 based upon the exchange ratio issued by Bloomberg (the Contribution in Cash).

The Meeting notes that:

(a) the New Share has been fully subscribed and paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash for an amount corresponding to USD 15,534,000 (fifteen million five hundred and thirty-four thousand United States Dollars) (the Subscription Price);

(b) the sum of USD 15,534,000 (fifteen million five hundred and thirty-four thousand United States Dollars) corresponding to the Contribution in Cash has been made available to the Company, evidence of which has been given by means of a blocking certificate (the Blocking Certificate) to the undersigned notary who confirms this; and

(c) on the basis of the Blocking Certificate, the undersigned notary witnesses the payment to the Company of the Subscription Price.

The Meeting acknowledges that the amount corresponding the Contribution in Cash so contributed to the Company will be allocated to its nominal share capital account and to its share premium account as follows:

- nominal share capital account: USD 1 (One United States Dollar); and

- share premium account: USD 15,533,999 (fifteen million five hundred and thirty-three thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars).

As a result of the above, the Sole Shareholder holds from now on 17,001 (seventeen thousand and one) shares in the Company having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so as to read:

"Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 17,001 (seventeen thousand and one United States Dollars), represented by 17,001 (seventeen thousand and one) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the issuance and the subscription of the New Share with power and authority to any manager of the Company or any of Marc Feider, Bertrand Gérardin, Marc Tkatcheff or Olivier Too of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 5,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the first day indicated at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Allied Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130204 et ayant un capital social de 17.000 USD (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 31 mai 2007 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - numéro 1954 du 12 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois ce jour en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, non encore publié Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C.

Comparet:

Tyco International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg étant immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122091 et ayant un capital social de 1.083.578.588,95 USD (l'Associé Unique),

représenté par Me Marc Tkatcheff, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration octroyée par l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 17.000 USD (dix-sept mille dollars des États-Unis d'Amérique) représenté par 17.000 (dix-sept mille) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis Amérique);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel s'élevant à 17.000 USD (dix-sept mille dollars des États-Unis d'Amérique), représenté par 17.000 (dix-sept mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 17.001 USD (dix-sept mille et un dollars des États-Unis d'Amérique) par la création et l'émission d'1 (une) part sociale ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) (la Nouvelle Part Sociale);

(3) Souscription à et paiement en espèce de l'augmentation de capital reprise sous le point (2) ci-dessus;

(4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);

(5) Modification du registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter l'émission et la souscription de la Nouvelle Part Sociale avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à toute personne parmi Marc Feider, Bertrand Gérardin, Marc Tkatcheff ou Olivier Too d'Allen & Overy Luxembourg de procéder individuellement au nom de la Société à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société; et

(6) Divers.

III. que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel s'élevant à 17.000 USD (dix-sept mille dollars des États-Unis d'Amérique), représenté par 17.000 (dix-sept mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de 17.001 USD (dix-sept mille et un dollars des États-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'acter de la souscription à et du paiement intégral de la Nouvelle Part Sociale comme suit:

Souscription – Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société par le biais d'un paiement en espèces pour un montant équivalent en USD (dollars des États-Unis d'Amérique), c.-à-d.- la devise dans laquelle est exprimée le capital social de la Société, de 10.000.000 GBP (dix millions de Livres Sterling), évalué, pour les besoins de la contribution, le 20 août 2010 sur base d'un rapport d'échange émis par Bloomberg (l'Apport en Espèces).

L'Assemblée note que:

(a) La Nouvelle Part Sociale a été entièrement souscrite et libérée par l'Associé Unique par le biais d'apports en espèces pour un montant de 15.534.000 USD (quinze millions cinq cent trente-quatre mille dollars des États-Unis d'Amérique);

(b) la somme de 15.534.000 USD (quinze millions cinq cent trente-quatre mille dollars des États-Unis d'Amérique) correspondant à l'Apport en Espèces a été mis à la disposition de la Société, preuve en a été donnée par la voie d'un certificat de blocage au notaire instrumentaire qui le confirme (le Certificat de Blocage);

(c) sur base du Certificat de Blocage, le notaire soussigné constate le paiement à la Société du Prix de Souscription.

L'Assemblée constate que le montant correspondant à l'Apport en Espèce ainsi apporté à la Société sera alloué au capital social nominal de la Société et à son compte de prime d'émission comme suit:

- compte capital social nominal: 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique); et
- prime d'émission: 15.533.999 USD (quinze millions cinq cent trente-trois mille neuf cents quatre-vingt-dix neuf dollars des États-Unis d'Amérique).

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique détient désormais 17.001 (dix-sept mille et une) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de façon à ce qu'il ait la teneur suivante:

"Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à 17.001 USD (dix-sept mille et un dollars des États-Unis d'Amérique), représenté par 17.001 (dix-sept mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des États-Unis d'Amérique) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter l'émission et la souscription de la Nouvelle Part Sociale avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société ou à toute personne parmi Marc Feider, Bertrand Gérardin, Marc Tkatcheff ou Olivier Too d'Allen & Overy Luxembourg de procéder individuellement au nom de la Société à l'enregistrement de la Nouvelle Part Sociale émise dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 5.200.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. TKATCHEFF et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2010. Relation: LAC/2010/37694. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133180/201.

(100152459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

IQ-markets SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.795.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010132423/10.

(100150323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

IQ-markets SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.795.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 9 juin 2010 no L100080624.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010132424/12.

(100150329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Kanbao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 120.992.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132425/10.

(100150831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010132426/10.

(100150342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.
